

Critères de financement Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles

Critères de financement par dispositifs applicables en 2026

Les barèmes et priorités de financement sont proposés par la Section Paritaire Professionnelle de votre branche et validés par le Conseil d'administration d'Opco EP.

Mise à jour : 09/04/2026

Plan de développement des compétences entreprises de moins de 50 salariés

Le plan de développement des compétences regroupe l'ensemble des actions de formation à l'initiative de l'employeur au bénéfice de ses salariés.

À noter

- › **Durée minimale des actions de formation** : 4 h
- › **Plafond de financement entreprise** : 8 000 € HT pour les entreprises de moins de 50 salariés
- › **Barème spécifique pour la prise en charge du coût pédagogique des Formations Ouvertes et A Distance 100%** : 20 € HT/h pour le coût pédagogique et 12€ HT/h pour les frais de salaires. *Formations sans interactivité instantanée avec un formateur ou un interlocuteur dédié au suivi de la formation, consultation de supports dématérialisés sans accompagnement synchrone.*
- › Toutes les demandes de prise en charge se font **dans la limite des fonds disponibles**. En cas d'épuisement des fonds, les entreprises seront informées par un refus de financement.

Critères de financement IDCC 1483 Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles

Barèmes de remboursement des frais annexes :

- Nuitée : 115 € HT petit déjeuner inclus (Métropole)
- 96 € HT petit déjeuner inclus (hors métropole)
- Repas : 20 € HT
- Transport : 0,40 € HT/ km

Actions de formation Métier

Liste des formations ▼

- 1) Mise en place d'un service digital (incluant le numérique)
- 2) Communication et prospection active de nouveaux clients
- 3) Vente/Accueil
- 4) Commerce/Vente/Marketing
- 5) Développement de nouvelles activités

-) Coût pédagogique : 40 € HT/h
-) Frais annexes : oui
-) Frais de salaire : 12 € HT/h

Liste des formations ▼

- 1) Réorganisation ou restructuration de nouvelles activités
- 2) Textile/Cuir peaux/Autres matériaux
- 3) Etalage/Merchandising
- 4) Gestion des stocks informatisée
- 5) Caisse enregistreuse informatisée
- 6) Conseil look client
- 7) Connaissance des produits

-) Coût pédagogique : 25 € HT/h
-) Frais annexes : oui
-) Frais de salaire : 12 € HT/h

Actions de formation Transverses

Formations transverses socle



Critères de financement IDCC 1483 Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles

Liste des formations ▼

- 1) Comptabilité
 - 2) Management
 - 3) Ressources humaines
 - 4) Bureautique
 - 5) Langues
-) Coût pédagogique : 25 € HT/h
 -) Frais annexes : oui
 -) Frais de salaire : 12 € HT/h

Autres formations

Liste des formations ▼

- 1) Administratif/Secrétariat
 - 2) Gestion/Finance
 - 3) Communication/Information
 - 4) Informatique
 - 5) Juridique
 - 6) Conseil/Audit
 - 7) Transition écologique et énergétique
-) Coût pédagogique : 25 € HT/h
 -) Frais annexes : oui
 -) Frais de salaire : 12 € HT/h

Actions de formation Développement

Formations diplômantes et certifiantes relevant exclusivement du domaine métier (RNCP, RS et CQP)

-) Coût pédagogique : 15 € HT/h
-) Frais annexes : non
-) Frais de salaire : non
-) Hors plafond

Bilan de compétences

-) Durée maximale de prise en charge : 24 h



Critères de financement IDCC 1483 Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles

- › Coût pédagogique : 60 € HT/h
- › Frais annexes : non
- › Frais de salaire : 13 € HT/h

[Plus d'informations sur le Bilan de compétences](#)

Accompagnement VAE

- › Selon les critères définis pour les thématiques métiers et transverses

[Plus d'informations sur la VAE](#)

Vous êtes une entreprise de moins de 50 salariés implantée dans les Départements et Régions d'Outre-Mer ?

*Financement réservé aux entreprises situées dans les régions **Guadeloupe, Guyane, Martinique ou Réunion** et dans la limite des fonds disponibles.*

Financement entrant dans le cadre des actions relevant du Plan de Développement des Compétences (PDC).

Spécificités entreprises de moins de 50 salariés des DROM

Financement complémentaire du plan de développement des compétences

Financement complémentaire de +15 % appliqué aux critères de prise en charge du plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés définis par les branches (coût pédagogique uniquement et sans modifier les conditions des branches) dans la limite du coût pédagogique réel.

Ce complément s'applique sous réserve de la mobilisation des fonds de la branche sur l'action.

Frais de déplacement inter-DROM et vers l'hexagone

Lorsque la formation n'est pas disponible localement et dans la limite d'un salarié par an et par entreprise : prise en charge des frais de déplacement (inter-DROM ou hexagone) du salarié ou du formateur en mobilité (à partir de 3 stagiaires formés) :

- › plafond de 1300 € HT aller/retour en classe économique par an et par salarié* aux coûts réels supportés par l'entreprise ou l'organisme de formation (justificatif à fournir); Ainsi que la prise en charge des frais annexes des stagiaires/formateurs :



Critères de financement IDCC 1483 Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles

- › nuitée: 112 € HT pour Paris, grandes métropoles et DROM ou 96 € HT pour la province, petit déjeuner inclus sur le même justificatif (sur la base des jours effectifs de formation + 2 nuits : 1 avant et 1 après la formation);
- › repas : 19 € HT.

Afin d'accompagner les besoins de formation pour plusieurs salariés ou plusieurs déplacements pour un même stagiaire, lorsque cette demande est justifiée par une obligation de formation liée à une habilitation/accréditation ou au passage de l'examen (toujours si la formation ou le passage de l'examen n'est pas possible sur le territoire), l'entreprise pourra, à titre exceptionnel, solliciter le financement pour plusieurs collaborateurs ou plusieurs déplacements pour un même collaborateur.

[Plus d'informations sur le plan de développement des compétences](#)

AFEST - Action de formation en situation de travail

Qu'est-ce que l'AFEST et ses conditions de financement ?

L'Action de Formation en Situation de Travail (AFEST) est une modalité particulière de réalisation d'une [action de formation](#).

Financement dans le cadre de l'AFEST (forfait) :

- › Sans recours à un prestataire externe : 420 € HT par stagiaire
- › Si recours à un prestataire externe : 2 400 € HT + 420 € HT par salarié formé

[Plus d'informations sur l'AFEST](#)



Critères de financement IDCC 1483 Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles

Catalogue Sélexion

Qu'est-ce que Sélexion ?

Sélexion est le catalogue de formations sélectionnées par Opco EP, pour faciliter l'accès à la formation dans votre entreprise.

Dans chaque département, vous bénéficiez d'une offre de proximité, avec des thématiques ciblées pour développer les compétences de vos salariés, pouvant être jusqu'à 100% financée par Opco EP.

Ces formations, pensées pour répondre aux besoins spécifiques de votre entreprise ainsi qu'à son organisation, peuvent se dérouler en présentiel ou à distance.

Les formations sont prises en charge selon la taille de l'entreprise :

- › **Moins de 50 salariés** : prise en charge des coûts pédagogiques à 100 %.
- › **50 salariés et plus** : prise en charge des coûts pédagogiques à 50 %.

Plus d'informations sur Sélexion

Fonds social européen (FSE+)

Qu'est-ce que le FSE+ et ses conditions de financement ?

Le dispositif FSE+ (Fonds social européen Plus) **peut couvrir jusqu'à 50% des coûts de formation.**

Cette prise en charge est accordée dans la **limite des fonds disponibles** et après une étude approfondie du dossier, en fonction des critères d'éligibilité du projet, de l'entreprise et des salariés.

Elle porte sur les coûts pédagogiques et, éventuellement sur un forfait de rémunération de **12 € HT/h par stagiaire.**

- › **Entreprises de moins de 50 salariés :**
 - Financement **jusqu'à 100 % des coûts pédagogiques éligibles** (50% par le FSE et 50% par des fonds propres d'Opco EP)
 - **Plafond** : 350 € HT par jour et par stagiaire, dans la limite de 2 500 € HT/groupe/jour.



Critères de financement IDCC 1483 Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles

» Entreprises de 50 salariés et plus :

- Financement à hauteur de 50 % des coûts pédagogiques par le FSE dans la limite d'un plafond de 175 € HT/stagiaire/jour, 1 250 € HT/groupe/jour et 150 000 € HT/entreprise.

[Plus d'informations sur le Fonds Social Européen](#)

Contrat d'apprentissage

Financement du contrat

Financement sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par votre branche professionnelle ou la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) et validé par France compétences.

Consulter le niveau de prise en charge sur le site de France compétences

Pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés : majoration à hauteur de majoration à hauteur de 4 000 € HT maximum par an sur demande expresse du CFA.

Diplôme ou titre Bac+3 et plus - Participation forfaitaire obligatoire de l'employeur

Participation de **750 € HT** pour tout contrat conclu à partir du 1er juillet 2025 visant un diplôme ou un titre de **niveau Bac+3 (niveau 6) ou supérieur**.

Montant facturé par le CFA à l'employeur, après la période probatoire.

[En savoir plus](#)

Frais annexes

- » Restauration : 3 € HT / repas
- » Hébergement : 6 € HT / nuit
- » 1^{er} équipement : dans la limite de 500 € HT sur facturation du CFA.

Mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un [accompagnement d'Opco EP](#) .



Critères de financement IDCC 1483 Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles

[Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage](#)

[Contrat de professionnalisation](#)

Financement du contrat

Titres et diplômes enregistrés au RNCP

- › Taux de prise en charge forfaitaire : 12 € HT/h

CQP inscrits ou non-inscrits au RNCP

- › Taux de prise en charge forfaitaire : 12 € HT/h

Qualifications reconnues dans les classifications d'une Convention Collective

- › Taux de prise en charge forfaitaire : 12 € HT/h

Contrats renforcés (publics prioritaires)

- › Taux de prise en charge forfaitaire : 15 € HT/h

Durée du contrat

Entre 6 et 12 mois , jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires.

Décision de votre branche professionnelle

Jusqu'à 24 mois lorsqu'il s'agit d'une formation visant une certification inscrite au RNCP.

Durée de la formation

Entre 15 % et 25 % de la durée du contrat , sans être inférieure à 150 heures.

Décision de votre branche professionnelle

Jusqu'à 35 % maximum lorsque la nature de la qualification préparée l'exige.

[Plus d'informations sur le contrat de professionnalisation](#)



Critères de financement IDCC 1483 Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles

Tutorat et Maitre d'apprentissage

Financement

Dans la limite des fonds disponibles.

Tutorat – dans le cadre du contrat de professionnalisation

Formation tuteur

- › Durée de prise en charge : 40 h maximum
- › Taux de prise en charge : 15 € HT/h

Aide à la fonction tutorale

Uniquement pour les entreprises de moins de 11 salariés

- › Durée de prise en charge : 6 mois maximum
- › Taux de prise en charge : 230 € HT/mois

Maitre d'apprentissage – dans le cadre du contrat d'apprentissage

Formation maître d'apprentissage

- › Durée de prise en charge : 40 heures maximum
- › Taux de prise en charge : 15 € HT de l'heure

Aide à la fonction de maitre d'apprentissage

Uniquement pour les entreprises de moins de 11 salariés

- › Durée de prise en charge : 6 mois maximum
- › Taux de prise en charge : 230 € HT par mois



Critères de financement IDCC 1483 Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles

Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)

POE individuelle

[Consulter la page du dispositif](#)

POE collective

[Consulter la page du dispositif](#)